

Infobio13 est réalisé grâce au soutien de :

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INFOBIO13 - MARS 2023



PAC, crédit d'impôt bio et aides aux investissements

PAC : 1er avril au 15 mai

Pensez à réaliser vos déclarations PAC du 1^{er} avril au 15 mai pour demander l'ensemble des aides auquel vous pouvez prétendre.

La PAC 2023 est une nouvelle programmation qui implique certains changements par rapport à la PAC 2015 – 2022 :

- L'**éco régime**, paiement à l'hectare (60 à 110 € / ha), vient remplacer le paiement vert. Pour y accéder trois voies d'accès sont possibles : les pratiques agricoles, les certifications, les Infrastructures Agro-Ecologiques. [Plus d'infos ici](#).
- La **conditionnalité** PAC se renforce. Citons notamment la BCAE 1 (maintien des prairies permanentes), la BCAE 6 (Interdiction des sols nus pendant les périodes sensibles), la BCAE 8 (4 % des terres arables consacrées à des zones non productives ou plus de 7 % des terres arables consacrées à des zones non productives, des cultures dérobées ou fixatrices d'azote dont au moins 3 % en éléments non productifs), la BCAE 9 (interdiction de labourer ou de convertir des prairies sensibles). [Plus d'infos ici](#).
- De **nouvelles aides**, citons : l'[aide complémentaire pour les jeunes agriculteurs](#) (montant forfaitaire de 4469 € / an) ; l'aide au maraichage (avoir moins de 3 ha de SAU et au moins 0,5 ha de culture éligibles ; montant de 1588 € / ha de maraichage) ; légumes secs (lentilles, pois chiches... 105 € / ha). [Les aides couplées ici](#).
- De nouvelles MAEC et des règles de cumuls différentes

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous accompagne dans vos déclarations. Prise de rendez-vous auprès de Marylène MIKEC : 04 42 23 86 03 / m.mikec@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Pensez à demander le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique lors de vos déclarations de revenu. Son montant est de 3500 € sur le revenu 2022 et passera à 4500 € en 2024 sur les revenus 2023. Pour en bénéficier, vous devez avoir 40 % des recettes de l'exploitation liées à une activité certifiée bio (C2, C3 ou bio) et respecter les règles de cumuls avec les aides à la conversion.

Aides aux investissements

Différents dispositifs d'aides existent pour financer vos projets.

- **Aides du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en faveur des exploitations bios :**
nombreux matériels éligibles. Taux de subvention de 40 % plafonné à 50 000 € HT d'investissements.
- **Aides du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en faveur des exploitants installés depuis moins de 5 ans**
Nombreux matériels éligibles. Taux de subvention de 40 % plafonné à 50 000 € HT d'investissements.

[Retrouvez les aides du département ici](#)

- **Aides FranceAgriMer « France 2030 »**, pour l'acquisition de matériels destinés à l'optimisation de la ressource en eau, à la préservation des sols, de l'eau et de l'air, à l'adaptation au changement climatique et aux risques sanitaires, à la réduction de la consommation énergétique et à la production d'énergie renouvelable. Liste de matériels précis listés en annexe. 1^{er} arrive, 1^{er} servi !

[Details et demande en ligne ici](#)

- **Aides FranceAgriMer pour l'acquisition de matériels pour la protection des aléas climatiques.** Ce programme a pour objet d'aider des investissements permettant d'améliorer la résilience des exploitations agricoles face aux aléas climatiques (i.e. gel, grêle, sécheresse, vent –cyclones, ouragan, tornade-). Le dispositif est réservé aux demandeurs disposant d'une assurance risque climatique. Un deuxième dispositif devrait ouvrir prochainement pour les agriculteurs ne disposant pas d'assurance risque climatique.

[Details et demande en ligne ici](#)

- **Le « Contrat de Transition »**, financé par l'Europe et la Région Sud, devrait ouvrir début mai.

Les ex-PCAE (végétal, animal, performance énergétique), les dossiers Serres et rénovation des vergers de la région ainsi que des dispositifs concernant le bien-être animal, l'adaptation aux aléas climatiques, la transformation à la ferme pour les filières végétales et l'agroforesterie/haies sont tous regroupés en un seul dispositif : **le contrat de transition**.

De 40 à 60 % de subvention (20 % pour les aides à la rénovation des vergers et les dossiers serres). Un diagnostic de durabilité obligatoire sera à fournir lors de la demande. Nous sommes en attente de précisions sur ce dispositif.

- **Document de synthèses sur les différentes aides pour accompagner vos projets :**

[Retrouvez plus de détails sur les dispositifs d'aides en cliquant ici](#)

APPEL A PROPOSITIONS 2023 - COLLECTIFS ECOPHYTO 30 000 EN REGION PACA

Dans le cadre du plan Ecophyto ii+, cet appel à propositions vise à faire émerger, reconnaître et animer des groupes d'agriculteurs engagés dans un projet collectif de transition agroécologique visant la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Vous êtes un collectif de 8 agriculteurs (ou plus) et souhaitez travailler ensemble sur les techniques à mettre en œuvre pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, cet appel à projet permet de bénéficier d'un accompagnement. [Details sur le site de la draaf paca ici](#)

Infos techniques

Nouvelles fiches techniques blé dur bio PACA

Le projet « BIODUR – PACA » est un projet de structuration de filière de blé dur bio en région Sud-PACA financé par l'Union Européenne et la région Sud-PACA de 2019 à 2022.

Dans le cadre de ce projet, l'ensemble des partenaires du projet ([Arvalis](#), [Agribio 04](#), [Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence](#), Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône) ont réalisé des fiches techniques synthétiques sur la culture du blé dur bio en région Sud (1. Itinéraire technique du blé dur bio 2. Le choix variétal en blé dur bio 3. La nutrition azotée en blé dur bio 4. La gestion des adventices en blé dur bio 5. Conditions de rentabilité dans l'exploitation). [Fiches à télécharger ici](#).

Conférences du rendez-vous tech & bio : cultures méditerranéennes 2022

Les contenus sont en ligne sur le site de la chambre régionale d'agriculture PACA [ici](#). De nombreuses informations techniques sur l'ensemble des filières !

Bulletin RefBio PACA Maraichage

Bulletin consacré au conseil variétal en AB en salades de plein champ pour 2023.

[Téléchargeable sur le site du GRAB ici](#)

Bulletin RefBio PACA Elevage

Guide technique fourrages bios, réglementations, techniques...

[Téléchargeable sur le site des Chambre d'agriculture de PACA ici](#)

Nouveau guide culture 2023 sur la culture du tournesol bio

Guide réalisé par Terres Inovia.

[Téléchargeable ici](#)

Désherbage mécanique

Un nouveau site riche en informations techniques :

Lien vers le site : <https://agriconnaissances.fr/desherbage-mecanique/>

Filières et études

Note de conjoncture sur le secteur biologique de l'Agence Bio (Mars 2023)

Document disponible sur demande. Cette note éclaire sur le marché biologique principalement en GMS. Faits marquants : Viandes bovines, d'après NielsenIQ, les ventes de viande hachée fraîches bio libre-service à poids fixe en GMS (hors hard discount) ont reculé de 10,5 % en valeur en 2022 par rapport à 2021. Les ventes d'œufs bio en GMS (hors hard discount) ont reculé de 5,8 % en volume, mais ont progressé de 1,5 % en valeur par rapport à 2021. En 2022, les achats des 15 fruits et légumes bio ont reculé de 9,5 % en volume et de 12,1 % en valeur par rapport à la moyenne 2019-2021.

Dans la grande distribution (hors hard discount), les ventes de produits bio à poids fixe ont globalement reculé de 4,0 % en valeur en 2022 par rapport à 2021.

En 2022, le chiffre d'affaires des magasins spécialisé a reculé de 12,2 % par rapport à 2021.

Baromètre de la consommation des produits biologiques

Agence Bio (mars 2023) : [ici](#)

Marchés des céréales et oléo-protéagineux bio

- Synthèses mensuelles des données par espèce sur les filières grandes cultures et oléo-protéagineux biologiques / campagne 2022-2023. [Ici](#)
- Bilan de la campagne 2022-2023 : [ici](#)

Filière française de houblon biologique

A la demande de l'Agence Bio, une étude a été réalisée par AND International et Ecozept

[Téléchargeable sur le site de l'Agence Bio ici.](#)

Agenda

21 mars : Speed meeting agriculteurs - acheteurs

Le 21 mars 2023, le réseau Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat de l'Actium du Grand Marché de Provence organise une rencontre producteurs-acheteurs à Châteaurenard de 13h30 à 18h30.

[Détails et inscription ici.](#)

29 mars : auto fertilité des sols et agriculture de conservation

Dans le cadre de l'IRAEE, Agribio04 organise une journée technique sur la thématique de "l'auto fertilité" et de l'agriculture de conservation des sols en grandes cultures à destination des agriculteurs bio et non bio. Moissac-Bellevue (83).

[Programme détaillé ici.](#)

17 avril : Visite du verger maraîcher de la ferme de la Durette (Avignon)

Programme détaillé et inscription sur [le site du GRAB ici.](#)

2, 3 et 4 juin : Salon des Agricultures de Provence

Dans ce cadre, les **Trophées de l'Innovation** permettent de valoriser et récompenser les initiatives innovantes qui favorisent la promotion d'une agriculture plus performante et durable, le concours est coorganisé par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en partenariat avec le Crédit Agricole Alpes Provence, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille Provence, L'Institut Agro et le Pays d'Arles. Le concours s'adresse aux entreprises qui présentent une innovation commercialisée (produit, service ou pratique) apportant une avancée notable au bénéfice des consommateurs ou des professionnels de l'agriculture. Pour candidater, [remplir le formulaire en ligne ici.](#)

Contact : Chambre d'agriculture 13 - Grégory GALTIER 06 74 55 67 98 - g.galtier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

François **MARTIN**
Conseiller spécialisé en agriculture biologique
Pôle Qualité
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
22 av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Mobile : 06 72 63 80 28 / 04 42 23 91 18 / 04 42 23 06 11
Courriel : f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

